

Tout savoir sur "aTout'lire"

-1- Statut

La bibliothèque "aTout'lire" est un club de l'association ACTT [Arts, Culture et Théâtre à Toutlemonde]. Son statut est associatif et son fonctionnement repose sur des bibliothécaires bénévoles constituant une équipe d'animation. "aTout'lire" est intégrée au réseau des bibliothèques rurales de l'Agglomération du Choletais ; elle bénéficie en conséquence des moyens humains (bibliothécaires professionnelles) et informatiques mis à disposition du réseau par l'ADC [Agglomération du Choletais]. "aTout'lire" est reconnue par le Bibliopôle [Bibliothèque Départementale de Prêt] ; elle bénéficie en conséquence de prêts de documents par cet organisme, via la Médiathèque de Cholet. Le local est mis à disposition par la municipalité. "aTout'lire" bénéficie d'une subvention municipale annuelle qui constitue l'essentiel de ses ressources financières. Le fonds comprend quelque 2 500 documents pour enfants, jeunes et adultes (albums, BD, documentaires, romans, périodiques, CD...). Ce fonds provient d'achats, de dons et de prêts temporaires ou de longue durée.

-2- Adhésions

L'adhésion est individuelle (un adhérent adulte tuteur pour les mineurs) et valable pour un an. Avec l'instauration de la carte unique, l'adhésion est gratuite. Chaque adhérent possède une carte individuelle. Le prêt de documents est gratuit et réservé aux seuls adhérents. La consultation de documents sur place (livres, revues, presse, etc.) est ouverte à tous.

-3- Fonctionnement

- Accueil :
 - . Le mercredi de 16 h 30 à 18 h 30.
 - . Le vendredi de 16 h 30 à 18 h 30.
 - . Le samedi de 10 h à 12 h.

Ces horaires sont valables tout au long de l'année, hors juillet et août. Pour juillet et août, des horaires spécifiques pourront être appliqués [information par voie d'affichage et sur le site Internet communal : www.toutlemonde.fr].

- Durée du prêt : trois semaines. Une alerte est envoyée 48 heures avant l'échéance. Avant l'échéance, le renouvellement est possible (jusqu'à 2 fois) ; il peut s'effectuer par Internet, via le portail <https://e-changes.cholet.fr/> (Identifiant : N° de carte – Code : xyyyyy mois & année de naissance).

- Quotas individuels : . 20 imprimés par adhérent [livres, BD, max. 5 nouveautés], 10 CD, 5 magazines.

- Quotas collectivités : . Scolaires : 150 imprimés Jeunesse + 30 imprimés Adultes par carte.
. Associations : 75 imprimés Jeunesse + 30 imprimés Adultes par carte.

- Réservations : . Il est possible de réserver un ouvrage.

- Le prêt et la réservation sont possibles dans toutes les bibliothèques du réseau de l'ADC.

- Contacts : . Tél. : 02 41 55 76 67 (aux heures d'accueil du public et le lundi de 10 h à 12 h).
. Adresse : Bibliothèque "aTout'lire" 13 rue Marthe Formon 49360 Toutlemonde.
. Courriel : bib_toutlemonde@choletagglomeration.fr

- Règles de bon fonctionnement pour faciliter la tâche des bénévoles :

- . Venir avec sa carte d'adhérent.
- . Éviter d'arriver à la dernière minute.
- . Prendre soin des livres.
- . Respecter les durées d'emprunts.
- . Ne pas essayer de réparer un livre endommagé, mais le signaler lors du retour.

En cas de non respect manifeste de ces règles de bon fonctionnement, les responsables sont habilités à prendre toute mesure qui s'impose pour mettre fin aux dysfonctionnements.

Bonne lecture

L'équipe d'animation "aTout'lire"